

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal se réunira le 30 juillet 2020 à 20 h 30 à la Mairie

Le port du masque est obligatoire.

Le public est autorisé.

..°..°..°..°..

Nomination d'un secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 amène-t-il des observations ?

Est-il adopté ?

1° - ENQUETE PUBLIQUE :

Vous voudrez bien trouver en annexe la notice explicative concernant le projet d'implantations d'éoliennes de Trente Arpents sur les communes de Saint Aignan et de Jauzé.

Une enquête publique a été ouverte du 7 au 21 juillet 2020.

Le Conseil municipal est appelé par la Préfecture de la Sarthe à donner son avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

(Vote)

2° - RECRUTEMENT JEUNE :

Un jeune de Moncé-en-Saosnois souhaite intégrer la commune de Marolles-les-Braults en apprentissage paysagiste à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de deux ans.

Afin de découvrir le service espaces verts, nous souhaitons lui proposer un contrat de travail de 15 jours soit du lundi 3 août 2020 au vendredi 14 août 2020.

Pour les 15 jours, montant brut du coût pour la Commune **996.10 €** (pour 70 heures de travail).

A la suite de ces 15 jours, il prendra sa décision en concertation avec les services techniques.

(Vote)

3° - MUR ENTRE MONUMENT AUX MORTS ET BATIMENT CASCADE (CDC) : pour information

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2020, Monsieur Francis Belluau vous a informé que la Communauté de Communes Maine Saosnois souhaitait démolir une partie du mur situé entre le monument aux morts et le futur bâtiment CASCADE (Communauté de communes) afin d'avoir une meilleure vue de l'ensemble.

Des grilles devraient être installées sur la partie restante du mur pour éviter les intrusions.

Lors de ce conseil, il a été dit que la Communauté de Communes prendrait en charge ces travaux. Il s'avère que la CDC pensait le contraire.

Monsieur Francis Belluau a donc fait stopper les travaux pour vous faire part de ce changement et a demandé que les plans nous soient communiqués et qu'un chiffrage soit indiqué.

Une décision sera prise lorsque ces deux éléments seront connus.

4° - AMÉNAGEMENT ZONE LA TOUCHE

Avec la création du « potager marollais », la voie menant au bâtiment de stockage et au terrain, qui était une impasse, devient très passagère avec des croisements de véhicules lourds, manitou et personnel de RPC et une vitesse parfois très excessive. Il convient donc d'assurer la sécurité des usagers.

Ces travaux sont à la charge de la Commune puisque la voie est toujours communale.

En concertation avec les services de la Communauté de Communes, nous vous proposons d'aménager cette voie (voir plan et détail en annexe) pour un coût HT de 8000 €.

(Vote)

5° - ÉDUCATION:

A. Frais de fonctionnement des écoles

Vous trouverez en annexe le tableau de calcul des frais de fonctionnement annuels pour un enfant de l'école maternelle publique et un enfant de l'école élémentaire publique.

Ces frais sont calculés sur l'année civile N-1 soit 2019 avec le nombre d'élèves inscrits en septembre.

Chaque année nous envoyons aux Communes des enfants extérieurs à Marolles, ce tableau, ainsi que les enfants concernés par chaque commune. Chaque commune verse donc sa quote-part à Marolles-les-Braults.

La Commune de Marolles-les-Braults verse à l'École Notre-Dame pour les enfants marollais à partir de 3 ans, ce même montant.

Dans ces frais de fonctionnement sont déjà pris en charge le paiement des transports pour la piscine ou les différentes subventions.

B. Transformation TAP en NAP

La question sera examinée en détail en séance.

(Vote)

6° - Montant des délégations du Conseil au Maire :

Les délégations de conseil municipal ont été votées au conseil municipal du 26 mai 2020 mais pas leur montant.

Pour les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, nous vous proposons ce soir d'aligner le montant sur ce qui était fait lors de la mandature du précédent Maire à savoir : 100 000€ par programme.

Bien entendu si cette somme est activée, le conseil municipal rétrospectivement doit en être informé, selon la périodicité souhaitée (mensuel – semestriel ou obligatoirement au compte administratif).

(Vote)

7° - Recrutement responsable des services techniques

Le responsable des services techniques de la Commune a fait valoir ses droits à la retraite avec un départ programmé au 31 décembre 2020.

Une annonce a été publiée sur le site du centre de gestion mais une délibération doit être prise pour la création d'un emploi à temps complet soit :

- Agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe
- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe

(Vote)

8° - Sénatoriales

Le 10 juillet 2020 les élections des délégués de la commune en vue de l'élection des sénateurs a eu lieu.

Une difficulté a été soulevée par le Préfet de la Sarthe au sujet de la parité dans l'ordre des suppléants.

La liste des candidats titulaires se terminant par un homme, la liste des suppléants aurait dû commencer par une femme.

Le préfet a donc fait annuler le vote par le TA.

Nous devons donc revoter dès que le Préfet nous aura fixé une nouvelle date que nous espérons être le 30 juillet 2020.

Si vous souhaitez proposer une liste, vous en avez donc la possibilité.

9° - Questions diverses

La D.E.T.R (dotation d'équipements des territoires ruraux) versée par l'Etat a été reçue.

Deux projets proposés par la Commune ont été retenus :

- Parking salle Jean de la Fontaine entre la salle et la salle omnisports :

↪ Coût estimé des travaux 58 000 € HT

↪ Subvention accordée de 45% soit 26 100 €

- Extension mur d'escalade :

↪ Coût estimé des travaux 33 580.45 € HT

↪ Subvention accordée de 45% soit 15 111.20 €

Ces programmes sont inscrits au budget mais peuvent être maintenus ou supprimés.